# COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
# EN DATE DU 30 JUIN 2022

*Établi en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE TRENTE DU MOIS DE JUIN**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gray s'est réuni à 19h00, au lieu ordinaire de ses séances, après convocations légales adressées aux conseillers le 24 juin 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 71

**Présidence de** Monsieur Alain BLINETTE, Président.

**Étaient présents** : J-M. CHAUDOT (de la délibération n°85 à la délibération n°124 et de la délibération n°126 à la délibération n°170), P. MARCOUX, C. BON, D. JACQUEY, J. SACCOMANI, G. FENOL (suppléant de T. BEUCHET), J. PRUNEAU, C. DEMANGEON, Y. BERTHET (suppléant de J-F. CERCLEY), A. NICOLLE, Y. POIROT, C. GUINET, R. BRESSAND, A. GABIOT (suppléante de M. LAMBERT), S. CATALOT, D. CHEMINOT, B. GRADOZ (suppléant de J-M. PAGEAUX), A. TODESCHINI, C. LAURENÇOT, P. GHILES, V. THOMAS, J. COLLINET, M. OLIVIER-PAQUIS, C. DUREUX, M. VALLEE, Y. GUIGNOT, D. TARTRAT, M. BRACONNIER, D. THEVENOT, S. ABBEY, C. DUVERNOY, J. CHAVECA, O. VUILLIER, J-N. ROUSSET, F. HENNING, I. BOUCLANS, E. MANDIGON, A. BLINETTE, D. MOREAU, M. OUSSET, L. PECQUERY, R. ROUSSELLE, C. GAUTHIER, J-P. SORNAY, J-P. GEOFFROY, I. SCHNEIDER et J-L. MEUNIER.

**Etaient absents représentés** : X. COQUIBUS (pouvoir à D. JACQUEY), A. LOMBERGER (pouvoir à C. BON), E. JEUDY (pouvoir à P. MARCOUX), P. LAMBERT (pouvoir à B. GRADOZ), P. PAROT (pouvoir à O. VUILLIER), J. DEBELLEMANIERE (pouvoir à M. OLIVIER-PAQUIS), M. BRETON (pouvoir à P. GHILES), A. PAUFERT (pouvoir à J. COLLINET), M-F. MIALLET (pouvoir à V. THOMAS), M. VASSILEV (pouvoir à C. LAURENÇOT), G. DE GERAUVILLIERS (pouvoir à J. CHAVECA), F. LAGIER (pouvoir à A. BLINETTE), J-P. COURIOL (pouvoir à I. BOUCLANS), B. ROYER (pouvoir à M. BRACONNIER) et J. CHENEVIER (pouvoir à M. OUSSET).

**Etaient absents** : N. DAGUET (excusée), T. SAVIN, D. RAILLARD, D. BERGEROT (excusé), H. NAJI (excusé), J-C. GULOT (excusé), N. CAILLE, J-P. BONVALOT et J-C. VAGNER.

Jérôme COLLINET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## INFORMATION DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations consenties par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020.

| DATE SIGNATURE | DELEGATION D'ATTRIBUTION | INTITULE | N° DECISION |
|---|---|---|---|
| 09/06/2022 | Marchés Publics | Rénovation et extension du gymnase de Pesmes Lot n° 1 : Terrassement – VRD – Avenant n°1 | 2022-26 |
| 09/06/2022 | Marchés Publics | Rénovation et extension du gymnase de Pesmes - Lot n° 2 : Gros Œuvre – Avenant n°1 | 2022-27 |
| 09/06/2022 | Marchés Publics | Rénovation et extension du gymnase de Pesmes Lot n° 3 : Charpente Métallique – Avenant n°1 | 2022-28 |
| 09/06/2022 | Marchés Publics | Rénovation et extension du gymnase de Pesmes - Lot n° 4 : Charpente bois – Bardage bois – Avenant n°1 | 2022-29 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 09/06/2022 | Marchés Publics | Rénovation et extension du gymnase de Pesmes - Lot n° 5 : Etanchéité – Bardage bac acier– Avenant n°1 | 2022-30 |
| 09/06/2022 | Marchés Publics | Rénovation et extension du gymnase de Pesmes - Lot n° 6 : Menuiseries extérieures aluminium – Serrurerie - Avenant n°1 | 2022-31 |
| 09/06/2022 | Marchés Publics | Rénovation et extension du gymnase de Pesmes - Lot n° 7 : Menuiseries intérieures bois - Avenant n°1 | 2022-32 |
| 09/06/2022 | Marchés Publics | Rénovation et extension du gymnase de Pesmes - Lot n° 8 : Doublage – Plafonds - Peintures - Avenant n°1 | 2022-33 |
| 09/06/2022 | Marchés Publics | Rénovation et extension du gymnase de Pesmes - Lot n° 9 : Carrelage - Faïence - Avenant n°1 | 2022-34 |
| 09/06/2022 | Marchés Publics | Rénovation et extension du gymnase de Pesmes - Lot n° 10 : Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire - Avenant n°1 | 2022-35 |
| 09/06/2022 | Marchés Publics | Rénovation et extension du gymnase de Pesmes - Lot n° 11 : Electricité - Avenant n°1 | 2022-36 |

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**73. ZA GRAY SUD – Vente de terrain : PLASTIGRAY – Abrogation de la délibération n°2017-10-03**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

- **ABROGE** la délibération n°2017-10-03 en date du 4 octobre 2017 approuvant la cession d'une partie de la parcelle cadastrée ZE 118 à la ZAC GRAY SUD II à la société PLASTIGRAY, au prix de 10,00 € HT le m².

**74. Création d'un inventaire des zones d'activité économique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **ENGAGE** la création d'un inventaire des Zones d'Activité Economique du territoire de la Communauté de Communes Val de Gray.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**75. Aide à l'immobilier d'entreprise SAEM ACTION 70 – Projet construction contrôle technique BONNEFOY – Modification de la délibération n°2020-02-03**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **MODIFIE** le montant de la subvention au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise accordée à la SAEM ACTION 70 par délibération n°2020-02-03 en date du 13 février 2020.
- **ALLOUE** à la SAEM ACTION 70 l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise pour un montant de **17 761,56 €** conformément au règlement d'intervention.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**76. ZA GRAY SUD II – Cession d'une parcelle à la SCI HORIZONS LOINTAINS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la cession à la SCI HORIZONS LOINTAINS, sise 6 rue de Franche-Comté – Valparc, 25480 École-Valentin, de la parcelle provisoirement cadastrée ZH 375a d'une superficie de 3 000 m² située ZA GRAY SUD II, rue Emile Picard 70100 GRAY au prix de 18 € HT/m² soit 21,60 € TTC/m².

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer l'acte, à intervenir sur réquisition de l'une ou l'autre des parties ainsi que tous les documents liés au compromis ou à la vente définitive.
- **ACTE** que les frais d'actes et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

**77. ZA de Pesmes - Transfert de propriété des parcelles ZB 73 et ZB 75 avec la Commune de Pesmes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le transfert de propriété à l'euro symbolique des parcelles ZB 73 et ZB 75 situées sur la Zone d'Activités à Pesmes à la Communauté de Communes Val de Gray.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer l'acte à intervenir sur réquisition de l'une ou l'autre des parties ainsi que tous les documents liés à la vente définitive.
- **ACTE** que les frais éventuels d'actes et d'enregistrement seront à la charge de la Communauté de Communes Val de Gray.

**78. Réalisation d'un giratoire RD 67 – Transfert de propriété de trois parcelles situées Les Fays et Les Brosses à Gray au Département de la Haute-Saône**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le transfert de propriété à l'euro symbolique de trois parcelles situées Les Fays et Les Brosses à Gray d'une superficie totale de 2 310 m² au Département de la Haute Saône.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de transfert sur réquisition de l'une ou l'autre des parties ainsi que tous les documents liés à la vente définitive.
- **ACTE** que les frais éventuels d'actes et d'enregistrement seront à la charge du Département de la Haute Saône.

**79. Convention entre le Département de la Haute-Saône et la Communauté de Communes Val de Gray pour la création d'un giratoire sur la RD 67**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention entre la Communauté de Communes Val de Gray et le Département de la Haute Saône pour la création d'un giratoire sur la R67 située sur la commune de Gray intégrable à terme dans le futur contournement de l'agglomération grayloise et permettant de desservir la zone d'activités Gray Sud et l'aérodrome Saint-Adrien dont le projet est annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention sus-désignée et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## TOURISME

**80. Instauration de la taxe de séjour**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à la majorité (ABSTENTION 1 : F. LAGIER)** :

- **INSTITUE** la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1er janvier 2023.
- **ASSUJETTIT** les natures d'hébergements suivantes à la taxe de séjour au réel :

- Les palaces ;
- Les hôtels de tourisme ;
- Les résidences de tourisme ;
- Les meublés de tourisme ;
- Les villages de vacances ;
- Les chambres d'hôtes ;
- Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristique ;
- Les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air ;
- Les ports de plaisance ;

- Tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes.

➢ **FIXE** les tarifs comme suit :

| Catégories d'hébergement | Tarif par personne et par nuitée |
|---|---|
| **Palaces** | 1,50 € |
| **Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles** | 1,20 € |
| **Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles** | 1,00 € |
| **Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles** | 0,70 € |
| **Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles** | 0,50 € |
| **Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives** | 0,30 € |
| **Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures** | 0,40 € |
| **Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance** | 0,30 € |

➢ **ADOPTE** le taux de 3% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement.

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**81. Demande de financement – Etudes pour la valorisation du patrimoine vernaculaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour le projet d'étude pour la valorisation du patrimoine vernaculaire.

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**82. Camping de Gray - Tarifs 2022 – Modification de la délibération n°2022-33**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

➢ **AUTORISE** la modification de la délibération n°2022-33 en date du 7 avril 2022.

➢ **APPROUVE** les tarifs indiqués dans la présente délibération pour l'année 2022.

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**83. Camping et base de loisirs de Pesmes - Tarifs 2022 – Modification de la délibération n°2022-34**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

➢ **AUTORISE** la modification de la délibération n°2022-34 en date du 7 avril 2022.

- **APPROUVE** les tarifs indiqués dans la présente délibération pour l'année 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## HABITAT - LOGEMENT

**84. Lotissement lieudit « La Pierre » à Autrey-les-Gray – Cession des lots 2, 3, 4 et 5**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la cession des parcelles correspondantes aux lots 2, 3, 4 et 5 du lotissement communautaire lieudit « La Pierre » à Autrey-les-Gray, d'une superficie totale de 2 782 m² à SAS GREEN CONCEPT CONSTRUCTION au prix de 36.00 € TTC / m² soit un montant de 100 152 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir sur une première réquisition de l'une ou l'autre des parties ainsi que tous les documents liés au compromis ou à la vente définitive.
- **ACTE** que les frais d'actes et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

## DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

**85. Demande de financement – Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et réalisation de son Evaluation Environnementale Stratégique (EES)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions aux taux maximum auprès de l'Etat pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ainsi que la réalisation de son Evaluation Environnementale Stratégique (EES).
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

**86. Maison de la biodiversité - Acquisition des deux parcelles situées Le Bourg à Esmoulins**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à la majorité (CONTRE 1 : F. LAGIER)** :

- **ACCEPTE** l'acquisition par la Communauté de Communes Val de Gray des parcelles situées Le Bourg à Esmoulins (70100), d'une superficie de 6 026 m², pour un montant de 42 000.00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer l'acte à intervenir sur une première réquisition de l'une ou l'autre des parties ainsi que tous les documents liés au compromis ou à la vente définitive.
- **ACTE** que les frais éventuels d'actes et d'enregistrement seront à la charge de la Communauté de Communes Val de Gray.

**87. Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Val de Gray (CCVG) et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon dont le projet est annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**88. Convention de travaux avec les propriétaires riverains pour la restauration des berges de la Tenise à Noiron**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les conventions de travaux avec les propriétaires riverains pour la restauration des berges de la Tenise à Noiron dont le projet est annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**89. Demande de financement – Etudes confluence Morthe / Cabri / Colombine**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions aux taux maximums auprès des différents co-financeurs sus-désignés pour le projet d'étude de la confluence de la Morthe/Cabri/Colombine.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**90. Demande de financement - Aménagement hydraulique du ruisseau d'Echalonge à Poyans**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions aux taux maximums auprès des co-financeurs sus-désignés pour le projet d'étude de la restauration du ruisseau Echalonge à Poyans.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**91. Demande de financement – Etudes de la restauration du ruisseau des Ecoulottes à Ecuelle**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions aux taux maximums auprès des co-financeurs sus-désignés pour le projet d'étude de la restauration du ruisseau des Ecoulottes à Ecuelle.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**92. Demande de financement – Etudes de la restauration écologique du ruisseau des Ecoulottes à Vars**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions aux taux maximums auprès des co-financeurs sus-désignés pour le projet d'étude de la restauration écologique du ruisseau des Ecoulottes à Vars.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## EAU - ASSAINISSEMENT

**93. Programme d'actions du captage de la source de Fontaine Ronde à Champtonnay**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le programme d'actions présentés pour la reconquête de la qualité de l'eau du captage de la Source de Fontaine Ronde dont la carte est annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**94. Demande de financement – Interconnexion d'eau potable Pesmes – Broye-Aubigney-Montseugny**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions aux taux maximums auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour le projet d'interconnexion d'eau potable entre Pesmes – Broye-Aubigney-Montseugny.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## INGENIERIE – PROJET DE TERRITOIRE

**95. Maison de Santé de Gray – Transfert de propriété de l'ancienne école maternelle Mavia avec la Ville de Gray**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à la majorité (CONTRE 1 : F. LAGIER)** :

- **APPROUVE** le transfert de propriété des parcelles cadastrées AE 108, AE 194 (la moitié indivise) et AE 428 situées 2, Avenue François Devosge à Gray par la commune de Gray pour le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire de la Communauté de Communes Val de Gray et ce, pour un montant de 200 000.00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir et toutes les pièces relatives au dossier.
- **ACTE** que les frais éventuels d'actes et d'enregistrement seront à la charge de la Communauté de Communes Val de Gray.

## ANIMATION DU TERRITOIRE

**96. Convention de partenariat culturel « Au coin de l'oreille »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention de partenariat culturel « Au coin de l'oreille » dont le projet est annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## URBANISME

**97. Bilan de la concertation et arrêt du projet de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Pesmes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la réalisation des modalités de concertation dans le cadre du projet de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Pesmes.
- **APPROUVE** le bilan de la concertation réalisée dans le cadre de l'élaboration de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Pesmes.
- **ARRÊTE** le projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**98. Modalités de concertation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et prescription de son élaboration**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **PRESCRIT** l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui couvrira l'ensemble des 48 communes de la Communauté de Communes Val de Gray.
- **APPROUVE** les objectifs poursuivis.

- **APPROUVE** les modalités de collaboration avec l'ensemble des communes membres.
- **APPROUVE** les modalités de concertation avec la population.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## BÂTIMENTS – ESPACES VERTS

**99. Demande de financement – Etude pour la rénovation thermique des bâtiments publics**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions aux taux maximums auprès des co-financeurs sus-désignées pour le projet d'étude pour la rénovation thermique des bâtiments publics de l'ensemble des communes volontaires de la communauté de communes Val de Gray.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## PERSONNEL - MUTUALISATION

**100. Adhésion au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Gray au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du Centre de Gestion de la fonction publique de la Haute-Saône.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer la convention d'adhésion dont le projet est annexé à la présente délibération et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**101. Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Communauté de Communes Val de Gray, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Gray – Modification de la délibération n°2022-47**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la modification de la délibération n°2022-47 du 7 avril 2022 et ainsi, fixer à 5 le nombre de représentants du personnel titulaires (et en nombre égal les représentants suppléants).
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou établissement égal à celui des représentants du personnel.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **PRECISE** que les autres mentions de la délibération n°2022-47 en date du 7 avril 2022 demeurent inchangées.

**102. Création d'un emploi permanent à temps complet – Expert de la destination, chargé de promotion et communication**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **CREE** à compter du 7 septembre 2022 un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à temps complet à hauteur de 35h00 hebdomadaires afin d'assurer les fonctions d'expert de la destination, chargé de promotion et communication, relevant de la catégorie hiérarchique C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**103. Création d'un emploi permanent à temps non complet – Maître-nageur(euse) sauveteur(euse)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **CREE**, un emploi permanent au grade des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives et relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet à hauteur de 17h30 hebdomadaires afin d'assurer les fonctions de Maître-nageur(euse) sauveteur(euse), et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- **SE RESERVE** la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'art L332-8 2° du code général de la fonction publique susvisé.
- En cas de recrutement d'un agent contractuel :
  - **PRECISE** que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : compétences professionnelles détenues et niveau d'expérience professionnelle.
  - **FIXE** la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience entre l'indice brut minimum 372 / indice majoré minimum 343 et l'indice brut maximum 597 / indice majoré maximum 503.
  - **PRECISE** que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**104. Création d'un emploi permanent à temps complet – Responsable des affaires juridiques et de la commande publique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **CREE**, un emploi permanent au grade d'attaché et relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet à hauteur de 35h00 hebdomadaires afin d'assurer les fonctions de responsable des affaires juridiques et de la commande publique, et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- **SE RESERVE** la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'art L332-8 2° du code général de la fonction publique susvisé.
- En cas de recrutement d'un agent contractuel :
  - **PRECISE** que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : compétences professionnelles détenues et niveau d'expérience professionnelle.
  - **FIXE** la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience entre l'indice brut minimum 444 / indice majoré minimum 390 et l'indice brut maximum 821 / indice majoré maximum 673.
  - **PRECISE** que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## ADMINISTRATION GENERALE

**105. Modification des statuts de la Communauté de Communes Val de Gray**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **SE PRONONCE** favorablement sur la modification des statuts de la communauté de communes dont le projet est annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier à chacune des communes membres la présente délibération aux fins d'adoption, par leurs conseils municipaux, d'une délibération concordante approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Val de Gray.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir prononcer par arrêté la modification statutaire envisagée.

## FINANCES

**106. Créances éteintes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à la majorité (CONTRE 5 : S. CATALOT, J-L. MEUNIER, R. ROUSSEL, C. DUVERNOY et Y. POIROT)** :

- **ADMET** en créances éteintes le montant suivant **:**

| Budget | Compte | Montant |
|---|---|---|
| Budget Général | 6542 – créances éteintes | 2 213.46 € |

- **AUTORISE** l'inscription des crédits au budget général de la Communauté de Communes Val de Gray au compte 6542.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**107. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées sur l'exercice 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et des cessions immobilières de la Communauté de Communes Val de Gray réalisées sur l'exercice 2021.

**108. Bilan annuel des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **ACTE** le bilan annuel des autorisations de programme et des crédits de paiement 2021 de la Communauté de Communes Val de Gray indiqué dans la présente délibération.

**109. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-01 « Aménagement de la ZAC GRAY SUD II » : Modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la diminution du montant global de l'autorisation de programme n°2020-01 relative à l'aménagement de la ZAC GRAY SUD II.
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-01 relative à l'aménagement de la ZAC GRAY SUD II.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**110. Suppression de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-03 « Aménagement de la véloroute V50 »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **SUPPRIME** l'autorisation de programme n°2020-03 « Aménagement de la véloroute V50 ».

**111. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-04 « Aménagement du site de La Plage » : Modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2020-04 « Aménagement du site de La Plage ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-04 « Aménagement du site de La Plage ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**112. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-05 « Réhabilitation du gymnase de Pesmes » : Modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2020-05 « Réhabilitation du gymnase de Pesmes ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-05 « Réhabilitation du gymnase de Pesmes ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**113. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-06 « Création d'un pôle aquatique » : Modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2020-06 « Création d'un pôle aquatique ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-06 « Création d'un pôle aquatique ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**114. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-07 « Création d'un atelier communautaire à énergie positive » : Modification de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le maintien du montant global de l'autorisation de programme n°2020-07 « Création d'un atelier communautaire à énergie positive ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-07 « Création d'un atelier communautaire à énergie positive ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**115. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-08 « Création d'un réseau de chaleur » : Modification de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le maintien du montant global de l'autorisation de programme n°2020-08 « Création d'un réseau de chaleur ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-08 « Création d'un réseau de chaleur ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**116. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-09 « Aménagement des haltes fluviales » : Modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2020-09 « Aménagement des haltes fluviales ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-09 « Aménagement des haltes fluviales ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**117. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-10 « Réalisation d'un plan des déplacements doux sur le pôle urbain » : Modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2020-10 « Réalisation d'un plan des déplacements doux sur le pôle urbain ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme « Réalisation d'un plan des déplacements doux sur le pôle urbain ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**118. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-11 « Aide à l'immobilier d'entreprises » : Modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la diminution du montant global de l'autorisation de programme n°2020-11 « Aide à l'immobilier d'entreprises ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-11 « Aide à l'immobilier d'entreprises ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**119. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-12 « Aide à la création d'hébergements touristiques » : Modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la diminution du montant global de l'autorisation de programme n°2020-12 « Aide à la création d'hébergements touristiques ».

- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-12 « Aide à la création d'hébergements touristiques ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**120. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2021-01 « Création et développement des mobilités actives » : Modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2021-01 « Création et développement des mobilités actives ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2021-03 « Création et développement des mobilités actives ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**121. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2021-02 « Création de défenses incendie » : Modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le maintien du montant global de l'autorisation de programme n°2021-02 « Création de défenses incendie ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2021-02 « Création de défenses incendie ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**122. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2021-03 « Révision du PLUi » : Modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le maintien du montant global de l'autorisation de programme n°2021-03 « Révision du PLUi ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2021-03 « Révision du PLUi ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**123. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2021-04 « Elaboration du SPR de Gray » : Modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le maintien du montant global de l'autorisation de programme n°2021-04 « Elaboration du SPR de Gray ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2021-04 « Elaboration du SPR de Gray ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**124. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2022-10 « Réalisation d'équipements sportifs » : Modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la diminution du montant global de l'autorisation de programme n°2022-10 « Réalisation d'équipements sportifs ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2022-10 « Réalisation d'équipements sportifs ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**125. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2022-11 « Création d'une recyclerie » : Modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la diminution du montant global de l'autorisation de programme n°2022-11 « Création d'une recyclerie ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2022-11 « Création d'une recyclerie ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**126. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2022-12 « Création de boucles cyclistes » : Modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la diminution du montant global de l'autorisation de programme n°2022-12 « Création de boucles cyclistes ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2022-12 « Création de boucles cyclistes ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**127. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2022-13 « Création de chemins de randonnée » : Modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2022-13 « Création de chemins de randonnée ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2022-13 « Création de chemins de randonnée ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**128. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2022-14 « Implantation de nouveaux hébergements au Camping de Pesmes » : Modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2022-14 « Implantation de nouveaux hébergements au Camping de Pesmes ».

- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2022-14 « Implantation de nouveaux hébergements au Camping de Pesmes ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**129. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2022-15 « Réalisation d'une étude sur la rénovation thermique des bâtiments publics » : Modification de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le maintien du montant global de l'autorisation de programme n°2022-15 « Réalisation d'une étude sur la rénovation thermique des bâtiments publics ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2022-15 « Réalisation d'une étude sur la rénovation thermique des bâtiments publics ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**130. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2022-16 « Territoires intelligents » : Modification de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le maintien du montant global de l'autorisation de programme n°2022-16 « Territoires intelligents ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2022-16 « Territoires intelligents ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**131. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2022-17 « Investissements pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » : Modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2022-17 « Investissements pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2022-17 « Investissements pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**132. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2022-18 « Création d'infrastructures de télétravail » : Modification de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le maintien du montant global de l'autorisation de programme n°2022-18 « Création d'infrastructures de télétravail ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2022-18 « Création d'infrastructures de télétravail ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**133. Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2022-19 « Investissements en faveur de la biodiversité » : Modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2022-19 « Investissements en faveur de la biodiversité ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2022-19 « Investissements en faveur de la biodiversité ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**134. Suppression de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2022-20 « Implantation d'hébergements au sein du camping de Gray »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **SUPPRIME** l'autorisation de programme n°2022-20 « Implantation d'hébergements au sein du camping de Gray ».

**135. Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2022-21 « Elaboration d'un PCAET »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2022-21 relative à la « Elaboration d'un PCAET ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**136. Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2022-22 « Création et aménagement d'itinéraires structurants »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2022-22 « Création et aménagement d'itinéraires structurants ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**137. Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2022-23 « Réalisation d'un diagnostic du petit patrimoine des communes »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2022-23 « Réalisation d'un diagnostic du petit patrimoine des communes ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**138. Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2022-24 « Création d'une pépinière numérique »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2022-24 « Création d'une pépinière numérique ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**139. Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2022-25 « Rénovation de la voirie de la ZI des Giranaux »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2022-25 « Rénovation de la voirie de la ZI des Giranaux ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

**140. Budget Général – Compte Financier Unique 2021**

*Alain BLINETTE, Président, se retire de la séance et ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2021 du Budget Général.
- **APPROUVE** la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**141. Budget Général – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2021 du budget général en fonctionnement R002.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**142. Budget Général – Budget Supplémentaire 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 du Budget Général en le votant chapitre par chapitre.

**143. Budget Eau - Compte de gestion 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget eau pour l'exercice 2021.

**144. Budget Eau - Compte administratif 2021**

*Alain BLINETTE, Président, se retire de la séance et ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget eau.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**145. Budget Eau - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2021 du budget eau en réserve R1068 en investissement et en report en fonctionnement R002.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**146. Budget Eau - Budget Supplémentaire 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 du budget eau en le votant chapitre par chapitre.

**147. Budget Assainissement - Compte de gestion 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2021.

**148. Budget Assainissement - Compte administratif 2021**

*Alain BLINETTE, Président, se retire de la séance et ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget assainissement.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**149. Budget Assainissement - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2021 du budget assainissement en réserve R1068 en investissement et en report en fonctionnement R002.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**150. Budget Assainissement - Budget Supplémentaire 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 du budget assainissement en le votant chapitre par chapitre.

**151. Budget Cinéma - Compte Financier Unique 2021**

*Alain BLINETTE, Président, se retire de la séance et ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2021 du Budget Cinéma.
- **APPROUVE** la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**152. Budget Cinéma – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2021 du budget cinéma en report en fonctionnement R002.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**153. Budget Cinéma – Budget Supplémentaire 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 du budget cinéma en le votant chapitre par chapitre.

**154. Budget Maison de Santé de Pesmes – Compte Financier Unique 2021**

*Alain BLINETTE, Président, se retire de la séance et ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2021 du Budget Maison de Santé de Pesmes.

- **APPROUVE** la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**155. Budget Maison de Santé de Pesmes – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2021 du budget Maison de Santé de Pesmes en totalité en réserve R1068 en investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**156. Budget Maison de Santé de Pesmes – Budget Supplémentaire 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 du Budget maison de santé en le votant chapitre par chapitre.

**157. Budget ZA de Valay – Compte Financier Unique 2021**

*Alain BLINETTE, Président, se retire de la séance et ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2021 du Budget ZA de Valay.
- **APPROUVE** la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**158. Budget ZA Valay – Décision Modificative n° 1**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 du budget ZA Valay.

**159. Budget ZA de Pesmes – Compte Financier Unique 2021**

*Alain BLINETTE, Président, se retire de la séance et ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2021 du Budget ZA de Pesmes.
- **APPROUVE** la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**160. Budget Lotissement Rigny – Saint-Laurent – Compte Financier Unique 2021**

*Alain BLINETTE, Président, se retire de la séance et ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2021 du Budget Lotissement Rigny – Saint-Laurent.
- **APPROUVE** la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2021.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**161. Budget Lotissement Rigny – Saint Laurent – Décision Modificative n°1**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 du budget Lotissement Rigny – Saint Laurent.

**162. Budget Lotissement Ancier – Veffond – Compte Financier Unique 2021**

*Alain BLINETTE, Président, se retire de la séance et ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2021 du budget Lotissement Ancier - Veffond.
- **APPROUVE** la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**163. Budget Lotissement Ancier – Veffond – Décision Modificative n° 1**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 du budget Lotissement Ancier – Veffond.

**164. Budget Lotissement Gray-la-Ville – Les Noisetiers – Compte Financier Unique 2021**

*Alain BLINETTE, Président, se retire de la séance et ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2021 du Budget Lotissement Gray-la-Ville – Les Noisetiers.
- **APPROUVE** la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**165. Budget Lotissement Autrey-Les-Gray – Compte Financier Unique 2021**

*Alain BLINETTE, Président, se retire de la séance et ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2021 du Budget Lotissement Autrey-Les-Gray.
- **APPROUVE** la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**166. Budget Lotissement Saint Loup Nantouard – Bois Etang – Compte Financier Unique 2021**

*Alain BLINETTE, Président, se retire de la séance et ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2021 du Budget Lotissement Saint Loup Nantouard – Bois Etang.
- **APPROUVE** la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2021.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**167. Budget panneaux photovoltaïques – Compte de gestion 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget Panneaux Photovoltaïques pour l'exercice 2021.

**168. Budget panneaux photovoltaïques– Compte administratif 2021**

*Alain BLINETTE, Président, se retire de la séance et ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget panneaux photovoltaïques.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**169. Budget ZA Aérodrome Saint-Adrien – Compte Financier Unique 2021**

*Alain BLINETTE, Président, se retire de la séance et ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2021 du Budget ZA Aérodrome Saint-Adrien.
- **APPROUVE** la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**170. Création du budget Maison de santé de Gray**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe « Maison de santé de Gray ».
- **PREND EN COMPTE** la gestion du budget annexe « Maison de santé de Gray ».
  **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Fait à Gray, le 6 juillet 2022**

**Le Président,**

***Alain BLINETTE***

Communauté de Communes VAL de GRAY

Affiché à l'hôtel communautaire le 6 juillet 2022 (jusqu'au 5 octobre 2022)